



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°100

juin 2020

LES HÉROS D'HIER...



Édito

Le monde d'avant, bien avant...

En cette fin de période chaotique qui a pu avoir comme un petit avant goût de fin du monde, on pouvait penser que les leçons à tirer apparaissaient si clairement que personne ne pourrait les ignorer. **Mais on a au final l'impression que, pendant que les invisibles se débattaient sur le terrain, en haut on continuait à placer des pions pour nous confiner dans un monde d'après qui ressemble furieusement à celui d'il y a bien longtemps, avec un vernis high tech pour faire moderne.**

Le nez dans le guidon, noyé.e-s souvent sous les injonctions contradictoires, à chercher du sens pour nos métiers, nous n'avons pas toujours mesuré à quel point nous acceptions un travail en mode de plus en plus dégradé et tant de nos missions dénaturées ; avec en toile de fond une remise en cause sans précédent des libertés, des pans entiers de la populations plus que jamais malmenés, opprimés, poursuivis et laissés sans défense.

Il nous faut prendre le temps de faire le bilan, de faire les comptes, de reprendre de la distance car beaucoup ce que

PRIVAS CC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
DÉPOSÉ LE 02/07/2020

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 Présentiel, distanciel...
- p. 3 Le numérique, cheval de Troie de Blanquer
- p. 4 Zoom sur le plan de sortie de crise
- p. 5 et 6 Construire le monde d'après
- p. 7 et 8 La FSU dans les instances

nous avons été contraint.e-s d'accepter doit être rejeté. Nous devons lutter contre les mensonges et les calomnies destinés à minimiser les responsabilités et les erreurs du gouvernement. **Récupérons le droit de manifester et ne nous en privons pas, pour soutenir les soignant-es, pour les services publics, pour les sans-papiers, contre les actes et même les propos racistes et haineux, pour les libertés et contre les violences policières. Il faut relever la tête et montrer collectivement la direction d'une sortie de crise vers un monde d'après plus juste !**

Valérie Benmimoune

F.S.U. Maison des Syndicats, 25 avenue de la Gare, 07 000 Privas

Tél: 04 75 64 51 15

Imprimé par nos soins

Prix: 0,30 euros

CONFINEMENT, DÉCONFINEMENT :

Présentiel, distanciel... pourquoi la classe manque-t-elle tant aux enseignant-es ?

À période exceptionnelle, fonctionnement exceptionnel... avec l'épidémie de Covid-19, les enseignant-es ont connu en très peu de temps des modifications majeures dans l'organisation de leur travail. Comment les enseignant-es ont pu adapter leur pédagogie ? Quels sont les effets sur leur santé ? Voici les premières réflexions issues d'une recherche sur le travail enseignant dans les écoles pendant le confinement et la reprise en classe, menée dans le cadre du chantier travail du SNUipp-FSU.

Le temps du confinement

• gestion de l'hétérogénéité des élèves et de la difficulté scolaire

Malgré l'inventivité, la créativité, l'ingéniosité dont les enseignant-es ont pu faire preuve pendant le confinement pour accompagner leurs élèves, la richesse et l'efficacité des dispositifs mis en place a sans doute été beaucoup moins importante que ceux disponibles en classe. Le fait de ne pouvoir s'appuyer ni sur le groupe (avec du tutorat par exemple), ni sur les dispositifs pédagogiques de la classe, qui nécessitent du matériel (cahier de progrès, fichiers permettant des parcours individualisés, plan de travail de classe...), a réduit les modalités d'accompagnement proposées aux élèves.

Les enseignant-es ont été privé-es de l'étaillage possible en classe et surtout des retours immédiats des enfants sur le travail donné : l'activité enseignante, qui est une activité d'auto-prescription, se réajuste en cours de réalisation, grâce à l'observation des réactions des élèves au travail qui est donné.

• des effets sur le métier

Parmi les enseignant-es interrogé-es, plusieurs ont pu se déclarer en partie satisfait-es de ce qu'ils et elles avaient

pu mettre en place pendant le confinement. Pour autant, personne n'envisageait que ce mode de travail pouvait perdurer. Le tout numérique, l'enseignement à distance, a beaucoup de limites car cela prive les enseignant-es de leur expertise pour les transformer en préparateurs de séquences pédagogiques. Or, le cœur du métier, c'est la relation.

La reprise de l'école a-t-elle permis de se reconnecter au métier ? Voici les premiers éléments recueillis.

La reprise de l'école

• des contraintes sanitaires qui entrent en conflit avec les pratiques enseignantes

Respecter les consignes sanitaires, c'est ne pas s'approcher les uns des autres, ne pas toucher les affaires des autres, ne pas pouvoir utiliser le matériel collectif de la classe. Là encore, comme pendant le confinement, la palette des modalités de travail que les enseignant-es sont en mesure de proposer aux élèves est réduite, ce qui a sans doute pour effet de diminuer les possibilités d'aides apportées aux enfants.

Respecter les consignes sanitaires, si indispensables soient-elles, c'est aussi devoir difficilement trancher des dilemmes : dois-je interdire à un enfant de ramasser la règle que son camarade a fait tomber alors que tout le reste de l'année, j'incite mes élèves à l'entraide, et donc faire une entorse au protocole, avec le risque de faciliter des contaminations ?

• les enfants qui rentrent ne sont pas toujours ceux qui en auraient le plus besoin

Bien souvent, les enfants qui sont revenus en classe ne sont pas ceux qui sont le plus en difficulté. D'où un nouveau dilemme, extrêmement difficile à trancher : dois-je appliquer la consigne donnée par ma hiérarchie et arrêter l'enseignement à distance, alors que je sais que je laisse sur le carreau les plus faibles ?

• un effet positif d'une vie de classe en petit groupe

Par contre, retrouver ses élèves en petit effectif est quelque chose qui est particulièrement apprécié par les enseignant-es interrogé-es : cela facilite les relations et permet un soutien individuel.

On le voit, les dilemmes sont nombreux, et ceux-ci peuvent peser sur la santé des personnes. La clinique de l'activité, avec les travaux d'Yves Clot notamment, l'a bien montré : ce qui me rend malade au travail, ce n'est pas forcément ce que je fais, mais ce que je ne peux pas faire alors que j'estime que cela devrait être fait.



Brizemur, le dessinateur de presse qui a accompagné le SNUipp-FSU depuis sa création vient de nous quitter, emporté par le Covid-19.

Brizemur, c'était un sale gosse. Celui du fond de la classe, celui qui ricane, n'écoute rien et jette des boulettes de papier pleines d'encre sur ses petits camarades. Et comme tous les sales gosses, c'était aussi

un rêveur, un poète, toujours un peu amoureux de la maîtresse. Il partageait les billes, les bonbecs et son goûter. Il y avait tout ça dans ses dessins ; l'éclat de rire féroce, l'impertinence, la tendresse et l'amour des enfants. Il va nous manquer.

L'ÉCOLE PENDANT ET APRÈS.

Le numérique, cheval de Troie de Blanquer

« Le cheval de Troie est un logiciel en apparence légitime, mais qui contient une fonctionnalité malveillante. Son but est de faire entrer cette fonctionnalité malveillante sur l'ordinateur et de l'installer à l'insu de l'utilisateur. » (Wikipedia)

La période est propice aux coups de dés et Jean-Michel Blanquer a le goût du risque. Ses discours du moment présentent un objectif clair : tout miser sur le « numérique pédagogique ». Pourtant, n'en déplaise à notre bon ministre, ce que la période du confinement a montré est inquiétant : rien n'était prêt à la veille du confinement et l'urgence de la situation a balayé toutes les questions professionnelles, pédagogiques ou encore éthiques qui aurait dû se poser. Chacun s'est lancé tête baissée dans le télé-bricolage le plus complet, reflet de la communication erratique et contradictoire des différents échelons hiérarchiques renforcée par l'isolement du confinement. Certes chacun a fait au moins pire. Mais même avec les meilleures intentions, ce passage brutal au tout numérique n'a pas été sans conséquences. **Parmi les personnels et les usagers des services publics, les moins compétents, les moins formés ou les moins bien dotés en informatique se sont vu expulsés du train en marche, pour se voir reprocher aujourd'hui, profs comme élèves, de ne pas avoir été assez actifs dans la « continuité pédagogique ».**

Alors qu'est-ce qui peut bien pousser M. Blanquer à se réjouir autant de l'invasion du numérique scolaire au point d'en faire l'alpha et l'oméga de l'école de demain ? Il est temps de se souvenir que la logique capitaliste tend vers une privatisation de l'éducation (marché juteux évalué à plusieurs centaines de milliards d'euros) et que le numérique éducatif est une excellente manière de s'attaquer à ce chantier.

Si l'on se moque bien de la situation des personnels, assez grassement rémunérés pour continuer à utiliser à leurs frais leurs équipements privés pour faire fonctionner le numérique scolaire, le constat flagrant d'une fracture numérique entre les élèves amène à considérer que la solution passe par l'équipement informatique des familles. Les « plans numériques » se succèdent de longue date avec plus ou moins d'effets (telle la promesse d'une tablette par élève portée par le président Hollande), mais avec la crise sanitaire les choses s'accroissent. L'État se saisit de l'éventualité d'une rentrée en alternance pour inciter les collectivités à s'engager dans des plans d'achat massif de matériel (voir la proposition de loi « tendant au prêt gratuit à tout élève du primaire et du secondaire d'un ordinateur scolaire domestique » déposée le 26 mai 2020 à l'Assemblée).

On pourrait se réjouir d'un investissement massif au service de la réduction de la fracture sociale et numérique, mais ce serait oublier trop vite que :

- Les difficultés sociales qui constituent un frein aux apprentissages ne se réduiront pas par le miracle d'une réponse (seulement) matérielle : il n'est plus à prouver qu'avec ou sans ordinateur, le travail à la maison ne fait qu'accroître les inégalités.

- L'achat massif et le renouvellement de matériel à obsolescence programmée rapide entraîne un coût financier et environnemental exorbitant qu'il n'est plus possible d'ignorer.

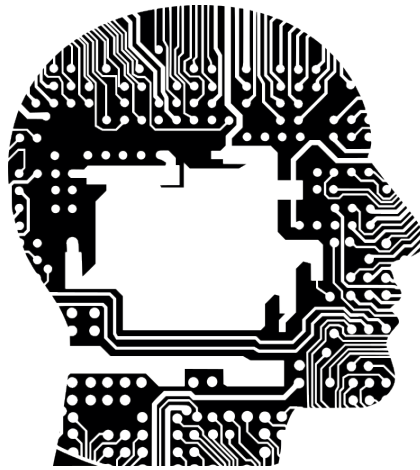
- La dépendance accrue au matériel accélère la dépossession de leur métier par les enseignants, car les outils numériques leur imposent des modalités pédagogiques spécifiques et ils n'ont plus que très rarement la main sur les choix qui sont opérés par l'administration ou les collectivités de tutelle en matière d'ENT, de manuels numériques, de tablettes, de logiciels...

- C'est ouvrir un boulevard aux industriels avides d'investir le marché de l'éducation à travers l'installation au sein des établissements de quantité d'outils dont la gestion et la maintenance font entrer de fait de plus en plus d'entreprises privées au sein d'une Éducation Nationale incapable,

faute de volonté politique, de fournir les outils publics et gratuits nécessaires à son fonctionnement.

Cela fait longtemps que les startups des Edtech avancent leurs pions, mais la crise sanitaire leur offre une occasion inespérée d'accélérer la marchandisation généralisée du système éducatif et de légitimer un transfert du capital du public vers le privé. « Cette crise a précipité le monde entier dans l'ed-tech [...]. L'école va devoir s'adapter » annonce Marie Christine Levet, la fondatrice d'Educapital, le plus important fonds d'investissement français dans les Edtech (Le Point - 29/05). Les vautours des Edtech peuvent compter sur Blanquer, qui annonce d'ores et déjà une « école de demain [qui] sera à distance » et organise des « états généraux du numérique » à la rentrée.

Le numérique n'est que l'un des leviers utilisés par nos dirigeants pour s'attaquer au service public d'éducation et à ses personnels, mais il constitue sans doute l'une des menaces les plus redoutables qui pèse sur son avenir. Il est urgent d'en prendre la mesure.



Zoom sur le plan de sortie de crise

À l'heure où chacun y va de son avis sur la meilleure manière de sortir de la crise, rappelons haut et fort que 20 organisations associatives et syndicales, dont la FSU, ont publié dès le 26 mai un plan détaillé de 34 mesures pour que le monde d'après ne soit pas le même qu'avant en pire. Le document complet ainsi que la pétition pour soutenir ces mesures sont sur le site de la FSU 07. Nous vous en proposons ici un échantillon avec des extraits de 5 mesures qui ont retenu particulièrement notre attention.

Mesure 4 :

Garantir la sécurité au travail.

Pendant le confinement puis le déconfinement, les travailleur·euses ont été mis·es en danger au travail. Les principes de précaution doivent s'appliquer tout comme les obligations de sécurité des employeur·euses (...). L'inspection et la médecine du travail doivent être renforcées(...). Les pouvoirs des représentant·es des personnels doivent aussi être renforcés par le rétablissement et l'élargissement des prérogatives des CHSCT.

Mesure 9 :

Une hausse des salaires.

De façon générale nous voulons une hausse des salaires et non des primes : comme première mesure l'augmentation uniforme et égale pour tous avec un minimum de 200 euros, pas de salaires en dessous de 1700 euros nets, le dégel et hausse du point d'indice pour la fonction publique. (...) Pour permettre à chacun.e d'avoir accès à un salaire décent, il est nécessaire de poser des limites à l'inégalité de revenus, donc d'instaurer un plafonnement des salaires et des revenus et de fixer un écart maximum entre le salaire le plus haut et le salaire minimum(...).

Mesure 13 :

La revalorisation immédiate des salaires et des carrières des femmes.

(...) Cette revalorisation doit être généralisée dans les métiers à dominante féminine, avec l'engagement à court terme de négociations professionnelles des branches concernées prévoyant des mesures de rattrapage et des grilles de rémunération revalorisées couvrant l'ensemble de la carrière.(...)

Mesure 24 :

Pour une imposition plus juste et progressive des revenus du patrimoine

Nous ne proposons pas seulement de restaurer l'ISF, qui comportait de nombreuses niches fiscales, mais de le transformer pour qu'il soit plus

juste et rapporte significativement plus. (...) De plus, supprimer le prélèvement forfaitaire unique pour rétablir la progressivité de l'impôt sur les revenus financiers et rendre l'impôt sur le revenu plus progressif permettrait de dégager des ressources supplémentaires et de faire contribuer les plus riches à la solidarité nationale.

Mesure 29 :

L'arrêt des soutiens publics aux acteurs polluants

(...) Aucun investissement public ou garanti par l'État ne doit soutenir des secteurs des énergies fossiles ni le développement de nouveaux projets nucléaires, des industries fortement polluantes, de la pêche ou de l'agriculture industrielle. Les aides accordées (...) doivent être soumises à des obligations sociales et environnementales.



Collectifs locaux « Plus jamais ça, construisons ensemble le jour d'après »

Dans la foulée de l'appel national et du « Plan de sortie de crise » qui a suivi, des collectifs locaux naissent un peu partout. C'est le cas autour d'Aubenas et nous relayons l'appel qui nous a été transmis :

« Nous sommes quelques militant·es à vouloir lancer sur Aubenas et alentours un collectif local « Plus jamais ça, construisons ensemble le jour d'après », en lien avec l'appel national qui a déjà recueilli le soutien d'une trentaine d'organisations, dont la FSU. Parmi tous ceux qui ont été lancés pendant le confinement, cet appel nous semble le plus large et le plus abouti quant à son contenu.

Dans un premier temps, nous essayons de recenser des militant·es qui pourraient être intéressé·es pour participer au lancement d'un tel collectif à la rentrée de septembre. »

si vous êtes intéressé·e·s, vous pouvez rentrer en contact avec Raphaël Granvaud (granvaud07@posteo.net) pour plus de renseignements.

Par ailleurs, la FSU encourage tous ceux qui le souhaitent à se saisir localement du « Plan de sortie de crise ». Signalez-nous ces initiatives que nous veillerons à relayer.

Que sera l'école d'après ?

Une école où l'équité entre les élèves sera la règle ? Une école où chacun, chacune aura la chance de progresser et de voir s'ouvrir devant lui, elle un avenir riant ? Un lieu où la santé de tous et toutes sera scrupuleusement respectée ? **Un lieu où l'organisation des enseignements répondra à de véritables enjeux pédagogiques et sociaux ?** Un espace social où tout un chacun apprendra à être exigeant avec lui-même, elle-même avant de l'être avec les autres, pour le plus grand bien du collectif ? Mais comment ne pas penser que cette école-là n'est qu'un Eldorado, une douce utopie face aux récents événements ?

Comment faire de l'équité une règle quand toutes les familles ne possèdent pas l'équipement minimal permettant l'école à distance ? **Comment faire de l'équité une règle quand le retour à l'école n'est pas décrété obligatoire pour toutes et tous dès le départ ?**

Comment permettre à chaque élève de progresser quand ils ont vécu la période du confinement dans des conditions si diverses et peu propices pour certains d'entre eux ? Quand la reprise obligatoire des cours en présentiel est annoncée abruptement de façon si tardive, à une date où d'habitude les premières absences éclaircissent les rangs dans les classes ?

Comment respecter la santé de tous, personnels et enfants, quand seule la santé physique est prise en compte, et qu'elle l'est si mal ? Seuls le port du masque et le lavage régulier des mains garantissent que chacun, chacune est protégée d'une éventuelle contamination. Mais le nombre de lavabos à disposition des élèves est si variable d'un établissement à un autre... Et en cette fin d'année où les chaleurs s'installent, porter le masque est si inconfortable que nombre d'agents et d'élèves s'en dis-

pensent. D'autant qu'on peut questionner l'efficacité de masques dont les normes ont été édictées sur mesure. Et que dire des atermoiements d'une administration incapable de délivrer des consignes claires sur le port du masque ou de fournir à ses personnels et aux élèves les masques chirurgicaux qui auraient pu rassurer tout le monde...

Que dire, par ailleurs, de la santé mentale des personnels à un moment où les prescriptions contradictoires fleurissent à un rythme effréné ? « Accueillez les élèves, mais ne les mettez pas en danger. », « Revenez sur ce qui a été vu durant le confinement » mais ce que chaque élève a travaillé en réalité peut être si variable ! « Ne constituez pas de groupes avec des élèves issus de différentes classes » mais alors comment font les collègues de langue ou de sciences, ou mieux encore les collègues de lycée où la notion de classe a purement et simplement disparu avec la dernière réforme ?

Face à un tel raz-de-marée de contradictions, l'école d'après que nous souhaitons semble, hélas, de plus en plus inaccessible. **Les discours sur l'école numérique, sur les avantages du distanciel, sur l'individualisation des parcours et des projets ou même sur les bienfaits du SNU mis en place au sein même de l'Éducation Nationale, annoncent une école bien éloignée de celle visant l'émancipation, permettant à tou-ttes les jeunes de devenir des citoyen-nés libres et éclairé-es, partageant les valeurs d'égalité, de tolérance, de refus du repli sur soi et de la peur de l'autre.** Nul doute qu'il est plus que jamais nécessaire pour chacun-e d'entre nous de rester vigilant-e et prêt-e à se mobiliser face aux projets rétrogrades (mais high tech) qu'on nous prépare.

La Seconde Nécessaire de l'Enseignant Syndiqué : expérimentations et école de demain

Les Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) avaient cristallisé les critiques contre la loi « Pour une école de la confiance », conduisant à l'abandon de cet amendement. Ces EPLSF avaient remplacé, dans la nomenclature du moins, les « écoles du socle » dont la création remonte maintenant aux années 2010-2011. Ainsi la construction du nouveau collège de Saint Cirques en Montagne, dont les locaux intègrent l'école primaire, s'est fait sous un projet labellisé « école du socle ».

Que cachent ces projets réapparaissent sans cesse ?

Il s'agit de regroupement, ou du moins de tentatives de regroupement, du primaire et du collège. Ces regroupements se veulent à la fois pédagogiques et administratifs. S'il s'agit avant tout de mutualiser certaines salles spécifiques au collège, comme le CDI, la restauration,

les salles informatiques, il ne faut pas perdre de vue des enjeux moins avouables qui se dissimulent derrière ces projets.

Ainsi, un rapport de l'IGEN pointe les différents obstacles dans les territoires où existent des mises en place de ces dispositifs : ils n'y font pas l'unanimité loin s'en faut, et le flou artistique en matière de compétence financière et juridique règne partout en maître. Les élus craignent de voir fermer une à une les écoles rurales au profit de structures plus grandes et centralisées, ils craignent donc que la population aille petit à petit s'installer au plus près de ces structures déséquilibrant ainsi des territoires déjà sensibles. Les directeurs de l'école deviendraient un adjoint du ou de la principale, ce qui permet de récupérer des jours de décharges de direction et donc au final des personnels à affecter ailleurs.

CONSTRUIRE LE MONDE D'APRÈS

Le regroupement des écoles communales au profit d'une structure rapprochant plusieurs écoles permettrait aussi l'économie de postes de PE. Les échanges de service entre les professeur·es des écoles et de collège sont pour l'instant quasi impossibles en raison des statuts spécifiques à chaque corps, mais cela sera peut être amené à évoluer d'ici quelques années, car en matière de réformes structurelles profondes, l'État sait jouer de patience et sait regarder loin.

Pas de loi mais une incitation grandissante aux expérimentations comme ultime outil de dérégulation.

Des expérimentations pédagogiques – approuvées au préalable par l'autorité académique – peuvent être lancées pour une durée maximale de cinq ans, avec une évaluation annuelle. Ces expérimentations doivent toutefois recevoir l'approbation du CA pour être mises en place, et leur évaluation annuelle doit y être présentée.

Ainsi différents dispositifs sont installés dans les établissements : mutualisation des heures d'histoire-géo pour les CM1 CM2-sixième, ou bien participation à des activités communes d'EPS. Dans un autre endroit, c'est l'aide personnalisée en sixième qui est assurée par

les professeurs des écoles. Enfin on assiste à la mise en place de classes de cycle 4 dans un autre établissement qui aura cette année 3 classes de cycles, classe regroupant des cinquièmes, quatrièmes et troisièmes.

Si l'on entend aisément que les collègues cherchent dans ces dispositifs un air nouveau et à redonner du sens à leurs missions après des années de réformes et contre-réformes qui en revanche en ont beaucoup manqué, on ne peut que mettre en garde ces mêmes collègues. Ne nous leurrions pas derrière ces manœuvres politiciennes se cachent toujours le même leitmotiv : la dégradation du service public, la suppression de poste et la préparation à la mise sur le marché libéral de l'instruction publique.

Pour le SNES-FSU, les expérimentations ne peuvent se faire sans débat, sans projet des équipes, ni se trouver en contradiction avec les horaires nationaux des élèves ou avec les obligations de service des personnels. Les personnels peuvent toujours s'opposer à de tels projets, en votant contre dans les conseils d'administration.

Urgence sanitaire et sans-papiers

Pendant le confinement, la décision du gouvernement portugais de régulariser provisoirement les sans papiers a inspiré et encouragé des députés français et les associations de défense des étrangers en situation irrégulière. Ces personnes ayant peur de sortir et de se faire soigner, le risque était grand d'une aggravation de la crise sanitaire. En avril, à l'initiative de François-Michel Lambert (ex-LREM), une cinquantaine de députés ont écrit à Édouard Philippe pour demander la régularisation des sans-papiers, afin d'obtenir l'accès aux soins pour tous et toutes. Rappelons que les conditions d'accès à l'Aide médicale d'État (AME) ont été durcies : pour en bénéficier, un nouveau délai de trois mois de séjour irrégulier en France est imposé depuis un décret paru fin décembre 2019 (souvenez-vous, c'est juste après que Mme LePen avait fait ses déclarations sur les étrangères qui se faisaient payer des prothèses mammaires et M. Macron n'avait même pas l'honnêteté de démentir).

En Ardèche et en Drôme, le premier mai, la FSU a été signataire d'un courrier à destination des préfets leur demandant de régulariser massivement les migrant·e·s afin de ne pas aggraver encore la situation d'extrême précarité dans laquelle le confinement les avait conduit·e·s (voir le site de la FSU07). Les représentants de l'État n'ont pas daigné nous répondre, au contraire les Obligations à Quitter le Territoire Français ont recommencé à arriver, parfois à destination de familles présentes depuis plusieurs années sur le territoire et dont les enfants sont nés en France. Heureusement

pour les sans-papiers et pour toutes les personnes en grande difficulté, le Secours Populaire a continué les distributions alimentaires et une permanence d'aide et de solidarité pendant tout le confinement. (Soutien financier : chèque à adresser à : Secours Populaire Français – 12, avenue de Chomérac – 07000 Privas)



Par ailleurs, la FSU est signataire des appels aux marches des solidarités, contre le racisme, pour l'égalité, avec des manifestations partout en France pour la régularisation des Sans-Papiers, la fermeture des centres de rétention, le logement pour tou·tes. À Aubenas, c'était le 20 juin, à Privas ce sera le 3 juillet.

LA FSU DANS LES INSTANCES

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Alors que l'année se termine dans des conditions très problématiques, nous restons plus que jamais convaincu-es que le travail ne doit pas rendre malade.

Les CHSCT dont la fin est programmée pour l'automne 2022 sont pourtant une des voies que nous pouvons emprunter pour alerter la hiérarchie sur les questions relatives à la santé, à la sécurité et, plus largement, aux conditions de travail. Le gouvernement lui-même a recherché - ou fait mine de rechercher - l'avis du CHSCT ministériel qui a été sur le pont tout au long du confinement.

En Ardèche où deux séances « spécial covid » avec l'IA-DASEN ont eu lieu, nous avons œuvré pour obtenir des garanties sanitaires notamment pour les personnes à risques, pour mettre en garde contre la surcharge de travail pesant sur les directeurs et directrices d'école, pour alerter sur les difficultés liées au travail à distance, pour dénoncer les injonctions contradictoires tant dans le domaine sanitaire que sur le plan pédagogique. Nous avons aussi relayé, depuis l'Ardèche, les demandes des collègues de lettres visant à annuler les épreuves orales anticipées, ce qui a finalement été obtenu au niveau national.

Au-delà des questions relatives au confinement/déconfinement, le CHSCT a mené son travail de relais et d'analyse des questions s'exprimant notamment dans les fiches Santé et Sécurité au Travail ou lors des visites d'établissement. Les sujets qui sont portés à la connaissance des représentantes du personnel touchent, par exemple, aux tensions entre la direction des établissements et les équipes enseignantes et dont beaucoup trouvent leur origine dans le « *new management* », la baisse des effectifs ou encore dans l'alourdissement des missions. Dans le premier degré, le principal point noir est la situation des directeurs-directrices d'école.

Les représentant-es des personnels ont également été amené-es à analyser les conditions de travail des personnels psy-EN dont les missions ont fortement évolué ce qui se traduit par une surcharge de travail et parfois une perte du sens du métier. Les préconisations faites par les représentant-es des personnels ont parfois du mal à aboutir. Forcément, certaines exigeraient plus de moyens.



Ainsi les réponses apportées par l'administration n'ont pas été à la hauteur des enjeux de santé et de sécurité au travail. Les CHSCT « spéciaux » avaient pour but de nous présenter une vision « idyllique » de la situation en tentant de minimiser voire d'ignorer le stress et la souffrance des personnels par des « points de situation » joliment décorés d'« éléments de langage » probablement transmis clé en main par le ministère. Au sein du CHSCT, comme ailleurs, les représentant-es de la FSU ne sauraient être une « caution » aux décisions de la hiérarchie

Si le gouvernement s'active à évincer les représentant-es du personnel de toutes les instances, les élu-es au CHSCT n'auront de cesse, jusqu'à l'automne 2022 et la fusion des CHSCT avec les CT, de porter la voix des personnels afin d'améliorer les conditions de travail.



Joindre le CHSCT de l'Ardèche :

- chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr
- 06 21 68 15 49

LA FSU DANS LES INSTANCES

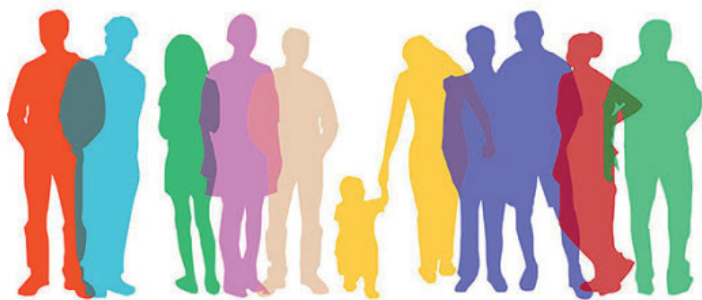
Commission Départementale d'Action Sociale

La FSU a encore une fois dû interpellé l'administration pour une AESH qui, suite à une erreur des services, n'avait pas perçu son salaire en entier aux mois de mars et d'avril. Notre proposition d'intervention de la Com-

mission Départementale d'Action Sociale (CDAS) pour apporter un palliatif à cette situation n'a pas été acceptée au motif que « cette aide éventuelle [serait] apportée au détriment d'autres situations sociales, compte tenu des budgets contraints mis à notre disposition ».

Il nous est toujours insupportable que des personnels ne puissent se voir payer ce qui leur est dû dans les temps et que l'institution n'ait d'autre réponse à apporter que de déplorer les conséquences de ces retards. Nous l'avons rappelé à la dernière Commission Départementale d'Action Sociale, le 11 juin, en insistant sur le fait que les versements tardifs engendrent pour les personnels aux revenus très maigres, comme les AESH, des ennuis financiers difficiles à supporter, notamment des pénalités bancaires. On nous a répondu que la nouvelle organisation des services est maintenant stabilisée et que ce genre de problème ne devrait plus se reproduire. Cette affirmation a, pour nous, tout d'un vœu pieux...

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la FSU (fsu07@fsu.fr - 04 75 64 51 15) et à vous adresser le plus rapidement possible à Évelyne Blanchon, assistante sociale des personnels à la DSDEN de l'Ardèche (04 75 66 93 11).



Action Sociale

CTSD et CDEN

La FSU et ses syndicats siègent aussi dans les autres instances départementales comme le Comité Technique Spécial Départemental ou le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Évidemment, les représentants vous informent le plus rapidement possible de ce qui y a été dit.

Retrouvez les déclarations liminaires et les compte-rendus sur les sites de la FSU, du SNUipp-FSU et du SNES-FSU :

- FSU Ardèche : <https://fsu07.fsu.fr/>
- SNUipp-FSU de l'Ardèche : <http://07.snuipp.fr/>
- SNES-FSU Ardèche :

<https://grenoble.snes.edu/-section-de-l-ardeche-.html>



LES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Nathalie AUBRY, Cécile BRUNON, Ophélie CABECEIRO, Claude CADDET, Véronique CARPENTIER, Thomas GOYDADIN, Olivier JEUNET, Yann SENOT.